Patinoire Municipale - Saison 1989/1990 - Concession du droit d'exploiter le bar

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter le bar de la Patinoire Municipale a fait l'objet, pour la saison 1988/1989, d'une concession venue à expiration le 2 avril 1989.

Sur décision de la Commission des Sports, réunie le 22 juin 1989, il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 15 septembre 1989 au 22 avril 1990 et de concéder le droit d'exploitation à l'Association Besançon Tous Services moyennant une redevance annuelle fixée à 19 000 F (dix neuf mille francs).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- 1. approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- 2. autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Tous Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.